

Commune de ENNERY (57)

MODIFICATION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Orientations d'Aménagement et de Programmation



Dossier notification

--	--

Sommaire

OAP Quartier du Breuil	4
OAP Z.A.C des Bégnennes	5
OAP Rue Paul Gauguin.....	6

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du P.L.U., pièce qui n'existait pas dans le P.O.S., doivent être respectées pour toute demande d'autorisation concernant les zones d'extension urbaine, au même titre que le règlement. Elles visent à garantir l'application de certains grands principes d'aménagement énoncés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

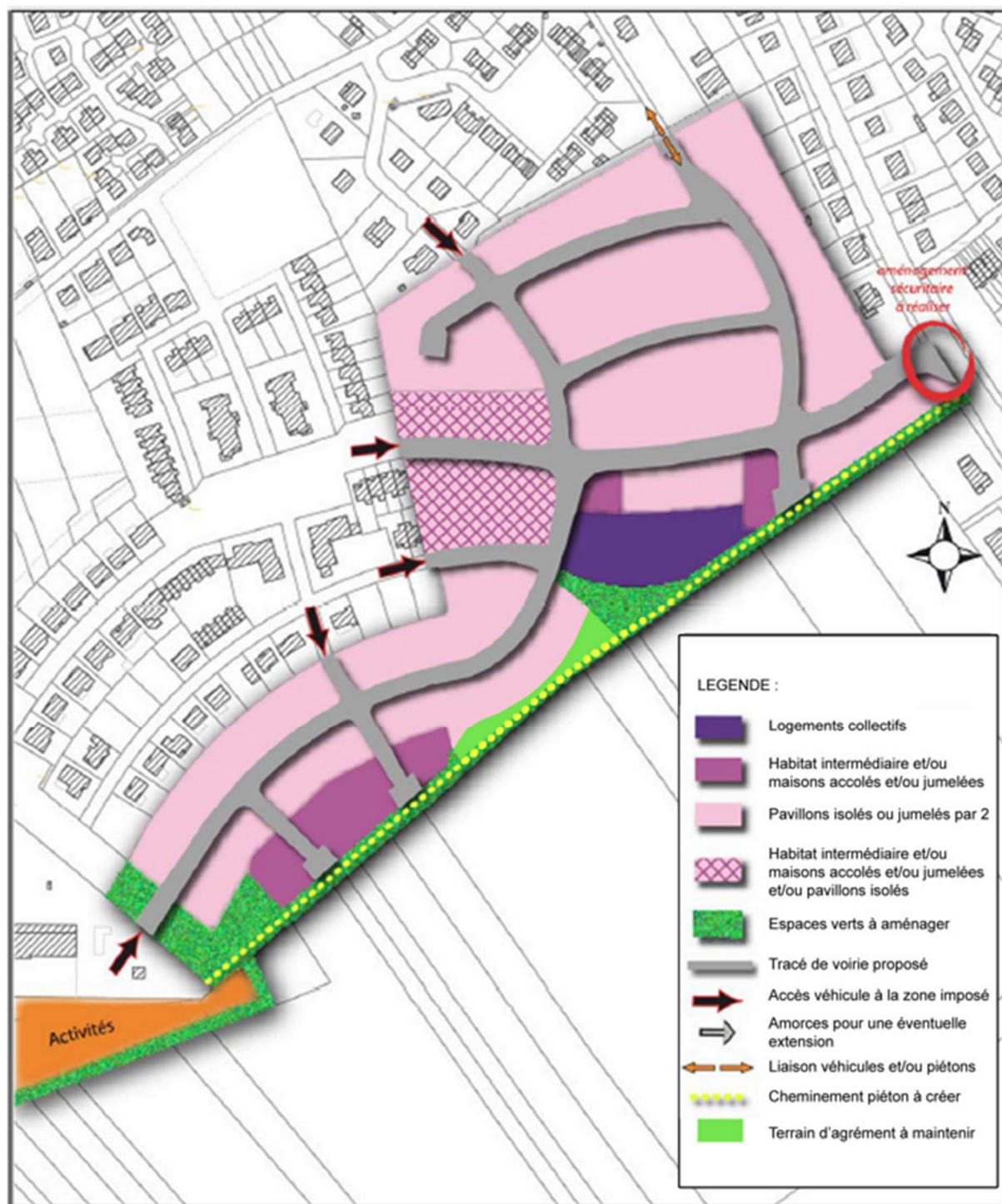
Les orientations d'aménagement et de programmation ont été définies à partir des hypothèses d'aménagement qui sont consultables dans le rapport de présentation. Elles sont au nombre de trois (Z.A.C des Bégnennes, quartier du Breuil et rue Paul Gauguin) et concernent les zones d'extension les plus stratégiques où la commune souhaite imposer les grandes lignes du plan d'aménagement, afin de faire respecter aux aménageurs les principes suivants :

1. La mixité urbaine et sociale, garantie notamment par la mixité du type d'habitat. Ainsi, les orientations d'aménagement imposent la constitution de quartiers où se côtoieront tous types d'habitat, du collectif au pavillon isolé, en passant par les maisons accolées ou d'autres formes d'habitat intermédiaire. Le respect d'une certaine densité bâtie, au moins dans quelques secteurs spécifiques, contribuera également à limiter l'étalement urbain.
2. La création de nouvelles liaisons avec les quartiers environnants. Plusieurs accès routiers et piétons sont imposés dans chaque orientation d'aménagement, cela afin de pas créer de nouveaux quartiers en impasses pour ce qui est de la circulation automobile, et de maintenir ou créer des cheminements piétons qui permettront le développement des déplacements doux, notamment vers les équipements et services de la commune.
3. La prise en compte de certaines contraintes spécifiques, par exemple imposer la réalisation d'espaces verts avec un cheminement piéton pour assurer la transition paysagère entre l'espace agricole et la Z.A.C. des Bégnennes, ou encore réserver un espace au cœur du quartier du Breuil pour accueillir un équipement public de plein air, du stationnement ou une extension du foyer social.

OAP Quartier du Breuil



OAP Z.A.C des Bégnennes



OAP Rue Paul Gauguin

